

Aide à la rénovation énergétique

Logements individuels

Conditions d'attribution

2025

RENSEIGNEMENTS :

AGEDEN : 04 76 14 00 10

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS : 04 76 11 01 09

Avant de lancer la procédure d'aide à la rénovation énergétique, le demandeur devra s'assurer qu'il peut bénéficier de ladite subvention en prenant connaissance des critères administratifs, techniques et financiers.

L'appel à projet est ouvert pour l'année 2025 dans la limite du budget alloué par la Communauté de communes de l'Oisans.

La démarche se fait en accompagnement avec l'AGEDEN (association loi 1901 dont le rôle est de promouvoir et de mettre en œuvre la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables dans le département de l'Isère). Son expertise ne se substitue pas à celle d'un bureau d'étude.

Objet : Aide à la rénovation énergétique des logements individuels

Démarche

1. Un RDV avec l'AGEDEN pour :
 - Vérifier que le projet soit financièrement soutenable et puisse bénéficier de subventions ;
 - Analyser la pertinence du projet et orienter le demandeur dans ses choix et vers les différentes aides possibles.
2. Une visite sur site sera réalisée par l'AGEDEN ou une structure « Mon Accompagnateur Rénov » (MAR). Le rapport ou l'audit énergétique rédigé à l'issue de cette visite devra être joint au dossier de demande de subvention.
3. Un dossier de demande de subvention devra être rempli par le demandeur et déposé à la Communauté de communes de l'Oisans qui aura à sa charge l'instruction de ce dernier. Le dossier devra être déposé **avant toute signature d'un devis**.
4. Si le dossier est conforme, la Communauté de communes édite un arrêté attributif de subvention.
5. A réception de l'arrêté attributif, le demandeur peut débiter les travaux. Le délai de réalisation des travaux est précisé dans les critères techniques du présent dossier de demande de subvention.
6. Une fois les travaux terminés, le demandeur envoie la ou les factures certifiées acquittées à l'AGEDEN.
7. Dans le cas d'une subvention portant sur des travaux réalisés par le demandeur, c'est-à-dire en autorénovation (voir plus loin), une visite de courtoisie sera en plus faite par l'AGEDEN pour vérifier la conformité des travaux.
8. Si les factures sont conformes, la Communauté de communes procède au versement bancaire par virement administratif. Le virement sera effectif dans un délai maximum de 30 jours après acceptation des pièces justificatives demandées pour le versement de l'aide.
9. Le paiement de la subvention sera effectué par la Communauté de communes de l'Oisans en un seul versement par virement bancaire de la trésorerie de la Mure.

Critères administratifs

Un seul dossier par foyer fiscal est éligible à cette subvention. Toutefois, pour l'aide 3 postes et +, une tolérance est acceptée pour déposer son dossier en 2 fois : sous condition que le premier dossier comporte une isolation de paroi opaque.

Sont éligibles :

- Les particuliers ; Sont exclues les SCI ;
- Les propriétaires occupants / bailleurs / usufruitiers / nus-propriétaires ;
- Les logements dont l'adresse des travaux se situe sur l'une des 19 communes du territoire de la Communauté de communes de l'Oisans ;
- Les logements en résidence principale occupés plus de 6 mois par an ;
- Les logements individuels ; au maximum 10 logements à la même adresse ;
- Les logements dont la construction date de plus de 15 ans.

Pour **les logements en cours d'acquisition**, joindre un acte de propriété.

En cas de location d'une partie du logement, le montant de la subvention sera calculé sur les parties privatives (c'est-à-dire les parties occupées par le propriétaire). Les devis seront détaillés dans ce sens.

Critères techniques

1. Les postes de travaux éligibles :

a. Devra être réalisé à minima un des postes suivants :

Plancher haut/ Toiture :

- A minima Isolation de l'ensemble de la toiture ou du plancher haut
- Isolation sous rampants : $R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- Isolation des combles perdus : $R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

Murs :

- Au moins 50% de la surface des murs donnant sur l'extérieur : $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

Planchers bas sur sous-sol ou vide-sanitaire ou sur terre-plein

- Isolation de l'ensemble du plancher bas $R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

b. Lorsqu'au moins un poste d'isolation des parois opaques est réalisé, sont éligibles :

Menuiseries (Fenêtres, portes-fenêtres, baies vitrées, portes, fenêtres de toit)

- A minima la moitié des ouvertures doit être remplacée
- $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,3$ OU $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
- Pour les fenêtres de toit : $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \leq 0,36$
- Pour les portes donnant sur l'extérieur : $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
- Les menuiseries bois et bois/alu sont considérées comme des menuiseries bio-sourcées.

Volets isolants

- A minima la moitié des ouvertures
- $R \geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ (Volets + lame d'air).

PAC géothermique (eau/eau ; sol/eau)

- Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage, calculée avec son appoint :
- \geq à 126 % si elles fonctionnent à basse température ;
- \geq à 111 % si elles fonctionnent à moyenne et haute température
- Entreprise RGE.

Chauffe-eau Solaire Individuel : CESI

- Sous réserve de non-dépôt de dossier « prime solaire thermique »
- Entreprise RGE.

Système Solaire Combiné : SSC

- Sous réserve de non-dépôt de dossier « prime solaire thermique »
- Entreprise RGE.

Insert, poêle

- Sous réserve de non-dépôt de dossier « prime air bois »
- Flamme verte ou inscrit au registre ADEME
- Entreprise RGE.

Chaudière bois

- Sous réserve de non-dépôt de dossier « prime air bois » ou « prime à la conversion »
- Flamme verte ou inscrit au registre ADEME
- Entreprise RGE.

c. Si au moins 3 postes de travaux ci-dessus sont réalisés, peuvent être ajouté au devis :

Calorifugeage, isolation tuyaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire :

- $R \geq 1,2 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

Régulation de chauffage

- Thermostat d'ambiance, sonde extérieure, robinet thermostatique, programmeur.

Ventilation

- Double flux (rendement $> 90\%$) ou simple flux hygroréglable de type B
- Une ventilation double flux n'est valable que si le logement est étanche à l'air (test d'infiltrométrie fortement recommandé).

Panneaux photovoltaïques

- Pour la production d'électricité en autoconsommation.

2. Réalisation des travaux

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise à l'exception des travaux d'isolation des parois opaques et le changement des huisseries qui peuvent être réalisés par le demandeur (auto-rénovation).

Pour un 1 à 2 postes de travaux, le délai de réalisation des travaux ne doit pas excéder 12 mois entre la date d'attribution de l'aide et la demande de versement de l'aide.

Pour une rénovation globale, 3 postes de travaux et +, le délai de réalisation des travaux ne doit pas excéder 3 ans à compter de la date d'attribution de l'aide et la demande de versement de l'aide.

Critères financiers

1. Calcul du montant de l'aide :

Le montant de l'aide est calculé en application d'un taux de subvention sur le montant HT de dépenses éligibles :

Ménage catégorie A	Ménage catégorie B
25%	15%

Le taux de subvention dépend du revenu fiscal de référence du foyer de l'année N-1 sur les revenus de l'année N-2. Ces ressources sont identifiées par l'avis d'imposition sur le revenu.

2. Plafond des ressources :

Nombre de personnes par foyer	Revenu fiscal de référence	
	Ménage catégorie A	Ménage catégorie B
1	28 347 €	39 530 €
2	41 456 €	57 811 €
3	49 854 €	69 523 €
4	58 243 €	81 221 €
5	66 665 €	92 967 €
Par personne supplémentaire	8 401 €	11 714 €

Le nombre de personnes indiqué dans le tableau ci-dessus correspond à celui composant le foyer à la date de dépôt du dossier de demande de subvention. Les personnes non soumises à déclaration de revenu sont prises en compte.

3. Le montant des dépenses éligibles est plafonné à :

- 15 000 € HT pour 1 à 2 postes de travaux : à minima isolation des parois opaques
- 25 000 € HT pour 3 postes et +

Sont éligibles les dépenses de fournitures et mains d'œuvre. Les dépenses de mains d'œuvre sont éligibles uniquement pour les travaux réalisés par une entreprise.

Il est possible de déposer un dossier en 2 temps. Exemple :

Année N : 1 à 2 postes dont isolation des parois opaques : plafond des dépenses éligibles 15 000 €HT

Année N+1 ou N+2 : 1 à 2 postes supplémentaires (soit 3 postes minimum au total) : soit 25 000 €HT de dépenses éligibles au total en prenant en compte les travaux éligibles de la première étape de dépôt.

Pour que 3 postes soient pris en compte, il est nécessaire que les travaux antérieurs aient fait l'objet d'une subvention accordée par la Communauté de communes de l'Oisans.

4. Bonus pour l'utilisation de matériaux bio-sourcés :

Cette subvention est majorée de 20% sur le **montant des dépenses éligibles d'isolation** lorsque la rénovation **est faite exclusivement** avec des matériaux bio-sourcés pour les postes de parois opaques et vitrées.

Le montant du bonus ne pourra pas excéder 2 000 €.

Le montant définitif de la subvention sera calculé à réception des copies des factures acquittées :

- Si le montant des travaux réalisés est plus important que celui des devis joints au dossier de demande de subvention, le montant de la subvention sera celui de l'arrêté attributif de l'aide.
- Si le montant des travaux réalisés est moins important que le montant des devis, le calcul sera refait sur la base du montant réel des factures acquittées et conformément à la liste des travaux éligibles listé dans le présent dossier de demande de subvention.

Aide à la rénovation énergétique

Logements individuels

Dossier de demande

2025

Réservé au service instructeur
N° de dossier :
Date du dépôt :

CONSTITUTION DU DOSSIER, Pièces à fournir

Avant le dépôt de votre demande de subvention, vérifiez que votre dossier est complet.

Votre dossier doit être déposé ou envoyé à l'adresse suivante avec le libellé

Aide à la rénovation énergétique des logements individuels :

Communauté de communes de l'Oisans

1 bis Rue Humbert – BP 50

38520 Bourg d'Oisans

Ou par mail : s.reynaud@ccoisans.fr

Pour le dépôt du dossier :

- La présente demande de subvention remplie, datée et signée,
- Le ou les devis NON ENGAGÉS validés par l'AGEDEN,
- La déclaration sur l'honneur, datée et signée,
- La taxe foncière du logement ou acte de vente si acquisition en année N-1 ou N,
- L'avis d'imposition sur le revenu de l'année N-1 sur les revenus N-2 pour chaque personne imposable composant le foyer,
- Une copie de la carte d'identité du demandeur,
- Le rapport de visite rédigé par l'AGEDEN ou l'audit réalisé par le MAR (Mon Accompagnateur Rénov),
- Un RIB pour le versement de la subvention.

Dans le cas des copropriétés (maximum 10 logements) :

- Le devis des travaux concernés par la demande,
- Le Procès-Verbal d'Assemblée Générale concernant le vote des travaux,
- Le tableau de simulation des quoteparts travaux par logement.

Ces pièces sont fournies par le syndic, si besoin, n'hésitez pas à vous rapprocher de ce dernier.

Pour les propriétaires bailleurs, merci d'ajouter :

- Pour les locations en résidence principale, les contrats de location d'une durée minimum de 6 mois cumulés par an.

Pour le versement de l'aide une fois les travaux terminés

- La ou les factures de travaux **certifiée(s) acquittée(s) en totalité** avec signature et tampon de l'entreprise
- L'attestation de fin de travaux remis par l'AGEDEN

Identité du demandeur de la subvention

- Propriétaire occupant Propriétaire bailleur Usufruitier
 Nu propriétaire

- M. Mme

Nom du demandeur :

Prénom(s) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : Tél portable :

Adresse mail :

Pour les logements dans copropriété => Identité de la copropriété

Nom de la copropriété :

Adresse de la copropriété :

Nom de l'agence du syndic :

Nom du contact au syndic :

Coordonnées syndic (téléphone et/ou mail) :

Composition du foyer du demandeur

Nombre de personnes composant le foyer fiscal du demandeur :

Nombre de personnes imposables composant le foyer fiscal du demandeur :

Personne 1, nom et prénom : Imposable : Oui Non

Personne 2, nom et prénom : Imposable : Oui Non

Personne 3, nom et prénom : Imposable : Oui Non

Personne 4, nom et prénom : Imposable : Oui Non

Personne 5, nom et prénom : Imposable : Oui Non

Revenu fiscal de référence (RFR)

Le montant à prendre en compte est la somme des « revenus fiscaux de référence » présent sur chacun des avis d'imposition (Cas des personnes vivant en concubinage, non mariées et non pacsées, si présence d'enfants n'étant plus à la charge des parents, ...) composant le foyer du demandeur.

RFR personne 1: L L L L L €

RFR personne 2: L L L L L €

RFR personne 3: L L L L L €

RFR de l'ensemble des personnes imposables : L L L L L L L €

Descriptif du logement

Année de construction :

Surface du logement concerné par la demande :

Le logement a-t-il déjà fait l'objet d'une rénovation énergétique, partielle ou complète.

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le type de rénovation effectuée et l'année de réalisation :

.....
.....
.....

Ces travaux ont-ils fait l'objet d'une demande de subvention à la Communauté de commune de l'Oisans ?

Oui Non

Si oui, précisez le numéro et la date de l'arrêté attributif :

Descriptif technique

Précisez les travaux envisager :

Plancher haut : isolation sous rampants isolation des combles perdus

Murs

Planchers bas

Menuiseries : Fenêtres Portes-fenêtres Fenêtres de toit Volets isolants

Chauffage au bois : Insert poêle cuisinière Chaudière

PAC géothermique : eau/eau sol/eau

Chauffe-eau Solaire Individuel

Système Solaire Combiné

Panneaux solaires photovoltaïque pour de l'autoconsommation

Budget global envisagé en euros HT :

Entreprise :

Raison Sociale :

Nom : Prénom :

N° SIRET et APE :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

N° RGE :

Entreprise :

Raison Sociale :
Nom : Prénom :
N° SIRET et APE :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Courriel :
N° RGE :

Entreprise :

Raison Sociale :
Nom : Prénom :
N° SIRET et APE :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Courriel :
N° RGE :

Entreprise :

Raison Sociale :
Nom : Prénom :
N° SIRET et APE :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Courriel :
N° RGE :

Entreprise :

Raison Sociale :
Nom : Prénom :
N° SIRET et APE :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Courriel :
N° RGE :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur que :

- Le logement déclaré, où j'effectue des travaux, est situé sur la Communauté de communes de l'Oisans ;
- Le logement déclaré, où j'effectue des travaux, est bien celui correspondant à ma résidence principale, que j'occupe à l'année, ou mon logement est mis en location au moins 6 mois dans l'année à titre de résidence principale ;
- Les travaux faisant objet de la demande ne sont pas facturés à la date de la notification d'attribution de la subvention ;
- Les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts.
- J'ai déclaré l'aide de la Communauté de communes de l'Oisans lors de tout dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès d'un autre financeur et notamment pour « Ma Prime Rénov ».
- Je fournirai toutes pièces complémentaires qui ne figureraient pas dans la liste des pièces mentionnées dans le dossier de demande subvention mais qui seraient néanmoins nécessaires à l'instruction de mon dossier et/ou au versement de l'aide, sur simple demande de la Communauté de Communes de l'Oisans ou de l'AGEDEN.
- J'accepte le principe de visites sur site (sur rendez-vous) permettant de vérifier la situation avant travaux et/ou de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le demandeur ne pourra pas prétendre au versement de l'aide, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.

Nous vous informons que dans le cadre du Règlement européen sur la protection des données que vos données personnelles sont susceptibles d'être conservées par la Communauté de communes de l'Oisans à des fins de service.

Vous pouvez à tout moment demander la suppression de ces données conformément au règlement précité en en faisant la demande à la Communauté de communes de l'Oisans.

J'accepte que les photos transmises dans le dossier de demande de subvention soient réutilisées par la Communauté de communes de l'Oisans à des fins de communication autour de l'aide qui m'a été attribuée.

J'accepte d'être contacté(e) en vue d'une communication ou d'un témoignage sur mes travaux et les aides de Communauté de communes de l'Oisans.

Fait à.....

Signature du demandeur propriétaire

Le.....